

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2015

ACTION DE GROUPE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE LUTTE CONTRE LES
INÉGALITÉS - (N° 1699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de cohérence à la suite des modifications apportées à l'article premier de la proposition de loi.